



Conseil économique et social

Distr. générale
22 mai 2017
Français
Original : anglais

Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale Septième session

New York, 2-4 août 2017

Point 14 de l'ordre du jour provisoire*

Information géospatiale marine

Information géospatiale marine

Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de porter à l'attention du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale son rapport sur l'information marine géospatiale. Ce rapport sera disponible uniquement dans la langue de l'original sur le site Web du Comité d'experts (http://ggim.un.org/ggim_committee.html). Le Comité est invité à prendre note du rapport et à exprimer ses vues sur la voie à suivre, en prenant en considération l'importance qu'une information marine géospatiale fiable, actuelle et de haute qualité représente pour l'administration, la gestion et la gouvernance du milieu marin.

Synthèse du rapport

À sa sixième session, tenue à New York du 3 au 5 août 2016, le Comité d'experts a adopté la décision 6/108, dans laquelle il s'est dit conscient de la nécessité de considérer le milieu marin – les littoraux, les eaux côtières, les mers et les océans – comme un élément essentiel de l'infrastructure de données géospatiales dont dépendent l'administration et la gestion des terres, des espaces marins et des ressources géospatiales nationales de nombreux États Membres côtiers. L'information marine géospatiale jouera un rôle essentiel, le moment venu, en aidant les responsables de l'administration, de la gestion et de la gouvernance des milieux marin et océanique à produire les analyses critiques nécessaires pour répondre aux questions relatives à la gouvernance, la gestion et la coordination des mers, des océans et des ressources. On aura notamment besoin d'informations sur les espaces consacrés aux loisirs, aux télécommunications et aux transports et sur les emplacements des ressources naturelles constituant des sources de nourriture, de médicaments, d'énergie et de minéraux. Les informations rassemblées seront indispensables pour mesurer, suivre et atténuer les risques climatiques concernant

* E/C.20/2017/1.



les mers et les océans, pour appuyer les actions prioritaires en matière de développement national et pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le rapport du Secrétariat contient des renseignements sur les travaux du Bureau du Comité d'experts relatifs au renforcement de la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, y compris la création d'un groupe de travail chargé des questions de fond liées au milieu marin. L'objectif est de faire en sorte que l'information marine géospatiale renforce la disponibilité et l'accessibilité d'informations exhaustives sur la situation au niveau local, de sorte que les États Membres puissent définir des priorités stratégiques, prendre des décisions et des mesures et suivre les résultats obtenus plus facilement.
